

**AVENANT N°3 AU CONTRAT
DE PREVOYANCE COLLECTIVE
N° 066060-PVC_10**

Entre : **La COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS**

Adresse : 3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

Ci-après dénommé(e) le Souscripteur,
d'une part,

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,
d'autre part,

Suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Prévoyance » en faveur du personnel de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS.

Vu la convention de participation signée à date d'effet du 1^{er} janvier 2020 entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : MODIFICATION DE LA COTISATION

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la Mutuelle Nationale Territoriale peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Les taux de cotisation de la Garantie collective INDEMNITES JOURNALIERES, fonction de l'indemnisation choisie par le membre participant, mentionnés au paragraphe B des Conditions Particulières sont fixés à :

- Pour une indemnisation à 90% : 1,08% TTC
- Pour une indemnisation à 95% : 1,28% TTC
- Pour une indemnisation à 100% : 1,49% TTC

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au **1^{er} janvier 2025**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A _____,
le _____

A Paris,
le 06 septembre 2024

Pour le Souscripteur
(cachet et signature)

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le Directeur Général Adjoint Proximité et Développement



Frédéric SAUVAGE

Mutuelle Nationale Territoriale
4 rue d'Athènes - 75009 PARIS
N° SIREN 775 678 584
Tél : 01 42 42 54 55
Cofeprémutualité
1216-DL2024-0298-DE
N° SIREN 775 678 584
Tél : 01 42 42 54 55
Dépôt légal : 17/12/2024